

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation

15 avril 2026

Date de publication

29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Rui-Manuel ABRANTES**, **Michel AUBRY**, **Evelyne BOCQUET**, **Philippe BORDE**, **Anthony CARRE**, **Anita DANGIN**, **Serkan DANISKAN**, **Kévin DE AMARAL**, **Marie-José DECHANET**, **Simone DEVAUX**, **Carine ERARD**, **Claudine ERARD**, **Nadine HERRERO**, **Pierre Frédéric MAITRE**, **Carmen MONNE**, **Vincenzo NATELLA**, **Hugo PINTO**, **Régis RENARD**, **Véronique ROUSSEL**, **Eric SLANGEN**, **Virginie VAIRELLES**, **Denis VERGEOT**, **Serge VOILLEQUIN**, **Lucienne WOJTYNA**.

Représentés : **Marie-Christine JANISEK** pouvoir donné à **Simone DEVAUX**, **Emmanuel PROVIN** pouvoir donné à **Denis VERGEOT**, **Jean-Baptiste SCHREINER** pouvoir donné à **Evelyne BOCQUET**.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 06_28042026

N°06 : SUBVENTION CCAS

Rapporteur : Madame Virginie VAIRELLES

Le budget principal des collectivités peut contribuer au financement des centres communaux d'action sociale (CCAS) par le biais de subventions et notamment de subventions d'exploitation qui sont à inscrire dans la prévision budgétaire.

Ainsi, les charges de fonctionnement du Centre communal d'action sociale de Bar-sur-Aube sont équilibrées principalement par la subvention annuelle inscrite au budget principal de la Ville. La subvention versée au CCAS pour 2026 s'élève à 185 000 euros dont 140 000 € pour le budget CCAS et 45 000 € pour le budget du foyer logement.

Vu le budget de la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre communal d'action sociale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 185 000 euros au Centre communal d'action sociale de Bar-sur-Aube pour l'année 2026,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derfey*....., secrétaire de séance

Derfey